

Document réalisé par : Cellule d'animation

Objet	Date(s) et lieu
Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sur le bassin du Curé	Le 12/09/2022 en visioconférence
<p><b>Présents</b></p> <p><u>Co-porteurs :</u>            Syndicat mixte des rivières et Marais d'Aunis (SYRIMA) : Mme Micheline BERNARD, M. Jean-Louis BERTHE, M. Didier BERCGAIRE            Communauté d'agglomération de La Rochelle : M. Guillaume KRABAL, M. Serge CEAUX, Mme Karine LE            Chambre d'agriculture Charente-Maritime : M. Luc SERVANT, M. Gauthier URANO</p> <p><u>Membres :</u>            Agence de l'Eau Loire-Bretagne : M. Méline AUCANTE            ARS Nouvelle Aquitaine : Mme Virginie ALAUX            CEP 17 : M. Denis THIBAudeau            Comité Régional de Conchyliculture : Charlotte RHONE            Coopérative de Courçon : M. Denis RIFFAUD            CORAB : M. Pierre-François ROBIN            DDTM17 : M. Yann FONTAINE            DRAAF Nouvelle Aquitaine : Mme Mylène Jossinet            DREAL Nouvelle-Aquitaine : M. Olivier DEBINSKI            Eau 17 : M. Jacques LEPINE            Etablissement Public du Marais Poitevin : M. Johann LEIBRIECH            Fédération de la Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique : Mme Marie ROUET            FD CUMA : M. Georges RIGA            GAB 17 / FRAB : Mme Léa CUBAYNES            GDA d'Aunis : M. Philippe MASSONNET            IIBSN : M. François JOSSE            LPO Poitou-Charentes : M. Régis OUVRARD            PNR Marais Poitevin : Aurélien RUAUD            Port Atlantique La Rochelle : M. Bernard PLISSON            Syndicat mixte des réserves de substitution de la Charente-Maritime (SYRES17) : M. Fabien POUSSIN            UNIMA : Mme Marlène PICHON LEROY</p> <p><u>Excusé(e)s :</u>            Conseil Départemental Charente-Maritime ; Coordination de défense du Marais Poitevin ; Forum des Marais Atlantiques ; INRAE Saint Laurent de la Prée ; Nature Environnement 17 ; OFB Nouvelle-Aquitaine ; Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ; UFC Que Choisir de la Charente-Maritime ;</p> <p><u>Absents :</u>            ASA des irrigants d'Aunis ; Association des maires de la Charente-Maritime ; CAVAC ; Chambre de Commerce et d'Industrie La Rochelle ; Commission Locale de l'Eau du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin ; Communauté de Communes Aunis Atlantique ; Communauté de Communes Aunis Sud ; Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine ; Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine ; Coopérative Agricole OCEALIA ; Coopérative agricole Terre Atlantique ; EDT 17 ; Fédération des chasseurs de la Charente-Maritime ; Soufflet Agriculture</p>	

Document réalisé par : Cellule d'animation

Discussions	Décisions
<p><b>Phase Etat des lieux</b></p> <p>M. URANO présente le marché en commençant par la montée en compétence des acteurs sur l'état des lieux. Une méthodologie à trois collèges d'acteurs est présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collège « Activités économiques »</li> <li>• Collège « Gestion des milieux et écosystèmes »</li> <li>• Collège « Agriculteurs »</li> </ul> <p>Mme ROUET suggère de faire monter en compétence les collèges sur les thèmes sur lesquels ils ont des lacunes. Elle regrette que la composition des collèges soit homogène et propose qu'il y ait des échanges entre les différents collèges.</p> <p>M. THIBAudeau pointe le terme « usagers directs » pour désigner le collège des agriculteurs. Il demande ce qui justifie la composition de ce collège et craint qu'il fasse double emploi avec les autres collèges.</p> <p>M. URANO précise que le terme usager direct est peut-être mal venu et qu'il faut le comprendre comme un exploitant agricole non représentant de structure. Par ailleurs il précise que la mise en place de ce collège est une proposition du bureau d'études pour obtenir une meilleure diversité des agricultures du territoire. De plus, il existe un gros enjeu agricole dans la gestion de l'eau sur le bassin du Curé donc il faut réussir à toucher toute les agricultures du territoire.</p> <p>M. THIBAudeau abonde dans le sens de cet argumentaire mais demande pourquoi ce collège est constitué à part et non mélangé avec les autres acteurs pour obtenir une discussion entre les différents acteurs.</p> <p>M. POUSSIN remarque qu'il s'agit peut-être d'un problème de sémantique. Ce qui est présenté représenterait peut-être plus une compréhension plus poussée de l'état des lieux sur les secteurs de compétence par chaque collège afin d'amender l'état des lieux. D'un côté cela peut permettre une amélioration de l'état des lieux mais cela ne permet pas une meilleure compréhension des autres acteurs du territoire. D'autre part, le collège des agriculteurs pourra s'imprégner de l'état des lieux et des éléments agricoles mais cela ne facilite pas la compréhension de l'agriculture par les autres collèges d'acteurs.</p> <p>M. AUCANTE poursuit en disant qu'il est dommageable d'être dans un autre soit et qu'il manque un espace de travail dans lequel les différents travaux pourraient se croiser avant le comité de pilotage de synthèse. Néanmoins il prend comme exemple le COPIL de juin pour montrer que ces collectifs de travail peuvent plus facilement apporter des éléments d'expertise et débattre.</p> <p>Mme BERNARD dans la continuité des discussions reprecise que le but est de s'imprégner de l'ensemble des connaissances avant la validation et qu'il manque alors un espace d'échanges. Par ailleurs elle pointe l'importance du collège des agriculteurs car ce ne sont pas des structures qui seront représentées mais des agriculteurs au titre de leur activité agricole.</p>	

Document réalisé par : Cellule d'animation

M. SERVANT relève que le bureau d'études a sans doute voulu s'assurer que chaque secteur "expert" en son domaine soit d'accord sur sa thématique avant de l'exposer aux autres acteurs. Par ailleurs l'année 2022 a montré que l'eau est un enjeu fort pour l'agriculture et qu'il faut s'assurer que le monde agricole ait tous les éléments et les partage avant la suite de la réflexion. Il abonde dans le sens des autres interventions pour mettre en place une réunion d'échanges entre les collèges avant l'instance de décision.

M. THIBAUDEAU se demande si ce collège d'agriculteurs ne fera pas double emplois et si cela ne pourrait pas plutôt faire perdre du temps à la démarche alors qu'il y a urgence sur notre département de résoudre les enjeux liés à l'eau.

M. URANO présente les règles de constitution de ce collège d'agriculteurs. Il précise que le but est de toucher des agriculteurs exploitants qui ne sont pas déjà dans les instances de décisions, pour avoir une représentation la plus diverse du territoire (les différents systèmes de production du territoire, irrigant, non irrigant, agriculture biologique, ...). Les échanges techniques entre personnes qui se côtoient peu ou pas sont attendus.

M. ROBIN soulève qu'il n'existe pas d'organisation collective de maraîchers et de producteurs de légumes. Entendre plus de maraîchers serait un plus qui manque aujourd'hui pour obtenir plus de retours d'information sur ce qui se fait au niveau de cette agriculture-là.

M. URANO présente le reste du marché n°2, partie diagnostic. Il présente ensuite la réunion préparatoire qui sera réalisée en dehors du marché n°2, pour répondre en l'état des connaissances aux questions sur la gestion de l'eau et sur l'outil PTGE qui avaient été soulevées lors du pré-diagnostic territorial.

M. POUSSIN demande si la région sera présente dans cette réunion d'échanges notamment dans le cadre de financement de ses actions dans le cadre du PSR (Plan Stratégique National).

M. KRABAL conclut la réunion en insistant sur les enjeux forts de ce PTGE et sur l'importance des échanges au sein des groupes et entre les groupes constitués. Cette réunion d'appui méthodologique est aussi un acte de transparence pour que le territoire avance ensemble.

Inclure un espace supplémentaire pour les échanges inter-collèges.

Contactez la région pour les impliquer dans cette réunion.

Le marché n°2 est validé à l'unanimité moins 1 abstention en raison d'une réserve sur le collège des agriculteurs et ses règles de constitution perçues floues.

Document réalisé par : Cellule d'animation

Schéma méthodologique phase de montée en compétence mis à jour :

